

PROJET DE SERVICE

LA PREVENTION AU RYTHME DU TERRAIN

2026-2030



SAN.T.BTP
Santé au Travail du Bâtiment et des Travaux publics



SOMMAIRE

03

CONTEXTE
ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

06

UN MODÈLE
ASSOCIATIF

09

PRINCIPES
ET GARANTIES

11

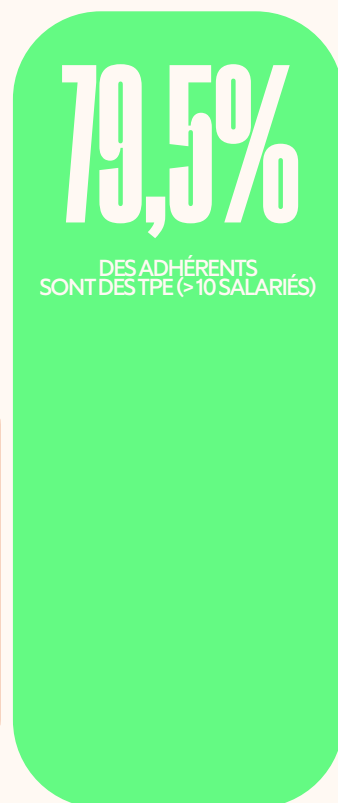
CONTENU DU
PROJET DE SERVICE

CONTEXTE ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

CONTEXTE

DES ENTREPRISES SUIVIS DE TOUTE TAILLES...

79,5% de nos adhérents sont des TPE (> 10 salariés), mais ce sont les entreprises de 11-49 et 50-199 salariés qui concentrent la majorité des travailleurs suivis. Une diversité de profils qui exige une offre adaptable à chaque réalité d'entreprise.



LE SECTEUR DU BTP EST ÉGALEMENT CONFRONTÉ À ...

DES CONTRAINTES TERRITORIALES IMPORTANTES

Une inégalité d'accès selon les zones géographiques, avec de fortes disparités et un temps d'accès important en l'absence d'antenne locale ou d'ancrage territorial.

UNE EXPOSITION AUX RISQUES MULTIPLES

Une exposition différenciée selon les métiers (chutes de hauteur, amiante, troubles musculosquelettiques, risques psychosociaux, risques chimiques).

UNE SINISTRALITÉ PARMIS LES PLUS ÉLEVÉES DE FRANCE

le secteur BTP demeure l'un des secteurs les plus accidentogènes. Il se distingue également par des innovations majeures du secteur et des démarches volontaristes portées par les employeurs dont la connaissance des expositions et des risques est de plus en plus précise.

CADRE REGLEMENTAIRE

Le présent projet de service s'inscrit dans le cadre de la loi n°2021-1018 du 2 août 2021, visant à renforcer la prévention en santé au travail, répond aux exigences du référentiel de certification AFNOR SPEC 2217. Conformément à cette dernière, le présent document doit définir le projet pluriannuel de service comprenant, les éléments de participation de la commission médico-technique, l'avis de la commission de contrôle auquel il est soumis et une validation par le conseil d'administration et l'articulation avec le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu avec l'autorité administrative et la sécurité sociale.

NOS MISSIONS

ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Identifier et évaluer les risques potentiels pour la santé des travailleurs.

PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Mettre en place des mesures pour réduire ou éliminer ces risques.

SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ DES TRAVAILLEURS

Assurer un suivi médical des salariés, y compris des visites d'embauche et périodiques.

PRÉVENTION DE LA DESINTERTION PROFESSIONNELLE

Accompagner les salariés fragilisés par un problème de santé pour éviter la rupture avec l'emploi.

CONSEIL ET FORMATION AUX EMPLOYEURS

Conseiller les employeurs et les travailleurs sur les bonnes pratiques de santé et de sécurité au travail.

VEILLE SANITAIRE ET ENQUÊTES

Contribuer à des actions de santé publique et participer à des enquêtes pour mieux comprendre les expositions professionnelles.

NOS ENGAGEMENTS

CE QUE NOUS GARANTISSONS...



ÉGALITÉ D'ACCÈS
À L'OFFRE SOCLE



ÉQUITÉ SELON
LES BESOINS



TRANSPARENCE
DES RESSOURCES



CONFORMITÉ
QUALITÉ

CE QUE NOUS VISIONS...



PRÉVENTION FONDÉE
SUR LES DONNÉES



UN SERVICE AU PLUS
PRÈS DU TERRAIN



UN IMPACT OPTIMISÉ SUR LES
POPULATIONS LES PLUS EXPOSÉES



UNE JUSTICE RÉELLE POUR TOUS
DANS L'ACCÈS À LA SANTÉ AU TRAVAIL

UN MODÈLE ASSOCIATIF

UN MODELE ASSOCIATIF

LE CADRE DU PROJET ASSOCIATIF PARITAIRE..

SAN.T.BTP a été créée le 17 Avril 1952 sous la forme d'une association type loi de 1901 à but non lucratif. L'Association est administrée paritairement par un Conseil d'Administration de 20 membres dont le mandat est de 4 années renouvelables.

CC

COMMISSION DE
CONTROLE

5 administrateurs représentant les
employeurs et 10 administrateurs
représentant les salariés dont 1
Président.

CA

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

10 administrateurs représentant les
salariés et 10 administrateurs
représentant les employeurs dont 1
Président.

AG

ASSEMBLÉE
GENERALE

CMT

ASSEMBLÉE
GENERALE

La Commission Médico-Technique est une instance consultative clé dans la mise en œuvre des actions de santé au travail. Composée de médecins du travail, d'infirmiers, de techniciens en prévention, d'IPRP et de membres de la direction, elle participe à l'élaboration du projet de service, à la veille sanitaire via l'identification des risques émergents, ainsi qu'au suivi de l'efficacité des actions engagées.

TROIS SECTEURS UNE MEME EXPERTISE

SAN.T.BTP se distingue par son expertise en terme de prévention des risques et de la santé au travail pour les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP). Représentant 3420 adhérents et 32 633 salariés suivis en 2025.

**ENTREPRISES DU BÂTIMENT
ET DES TRAVAUX PUBLICS**

EN RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

**ENTREPRISES SOUS-TRAITANTES
D'EDF INTERVENANTS EN CNPE**

EN RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

SAN.T.BTP se distingue également par son expertise dans le domaine du nucléaire, avec la création de notre marque «Nucléo» consistant à réaliser le suivi individuel renforcé des salariés intervenant dans les CNPE d'EDF. Représentant 160 adhérents et 5038 salariés suivis.

Pour finir, SAN.T.BTP assure l'accompagnement des agences intérimaires dans le BTP. Représentant 607 salariés suivis en 2025.

**AGENCES INTÉRIMAIRES
SPECIALISÉE DANS LE BTP**

EN RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

UN MODELE ASSOCIATIF

EN QUELQUES CHIFFRES...

38 278 SALARIÉS RÉPARTIS
DANS 3580 ENTREPRISES DU BTP
ET DES SITES NUCLEAIRES EDF



EN RÉGION CENTRE-VAL-DE-LOIRE

1307

ACTIONS DE PRÉVENTION EN MILIEU
DE TRAVAIL TERMINÉES

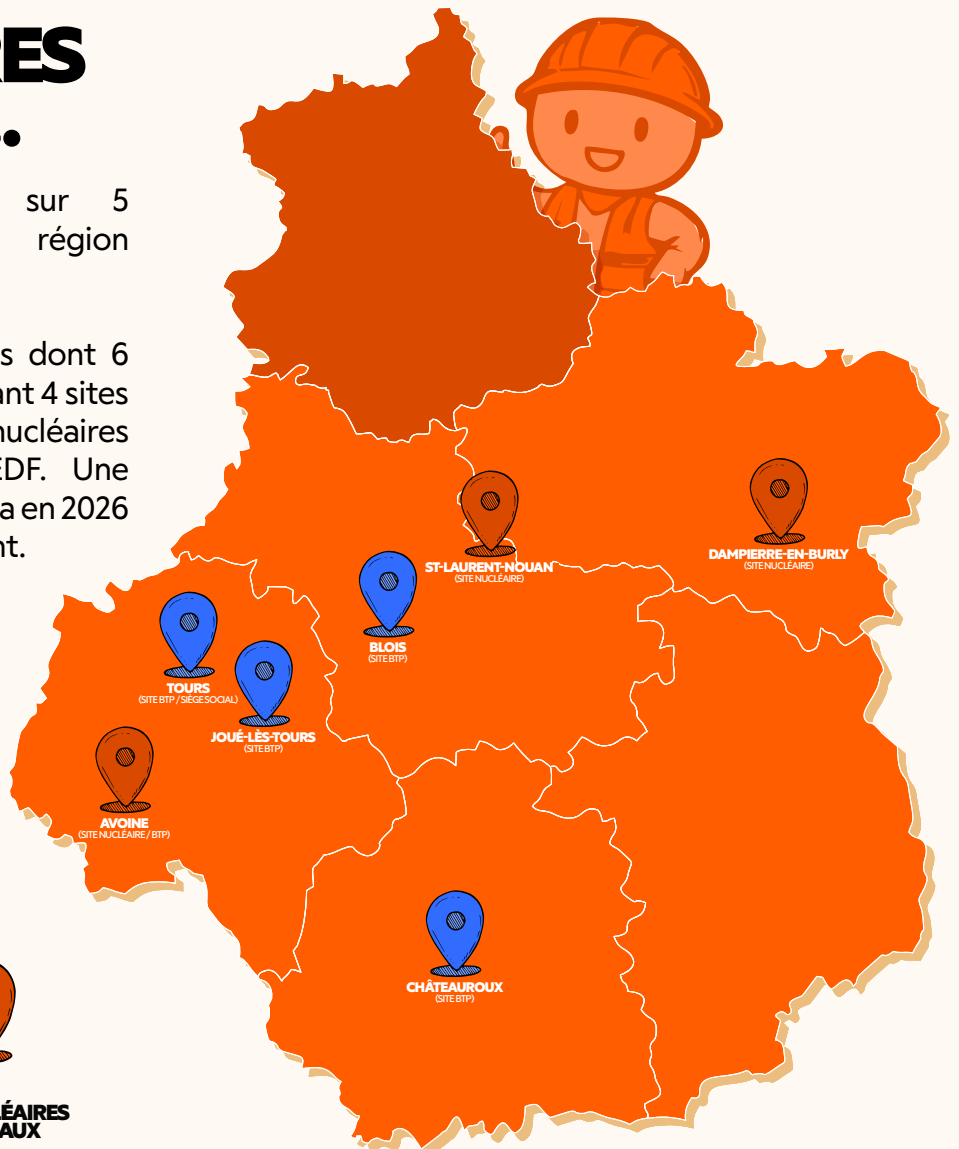
17397

VISITES MÉDICALES RÉALISÉES
EN 2025

NOS CENTRES DE VISITES...

Nous sommes répartis sur 5 départements en région Centre-Val-de-Loire.

Le service compte 7 centres dont 6 centres principaux comprenant 4 sites BTP principaux et 2 sites nucléaires principaux sous contrat EDF. Une nouvelle sectorisation arrivera en 2026 et de nouveaux sites ouvriront.



4
SITES BTP
PRINCIPAUX

2
SITES NUCLEAIRES
PRINCIPAUX

PRINCIPES ET GARANTIES

PRINCIPES ET GARANTIES

ÉGALITÉ & ÉQUITÉ DE SERVICE

Face à cette réalité, notre service s'engage à garantir simultanément : l'égalité de traitement pour un accès identique de tous les adhérents à l'offre socle de services et l'équité de traitement en faveur d'une adaptation des ressources selon les besoins réels, dans le respect du principe de mutualisation.

L'égalité garantit que chaque entreprise adhérente bénéficie de la même offre socle de services, sans distinction de taille, de secteur ou de localisation. Elle constitue le socle réglementaire qui assure l'impartialité de traitement. Concrètement, l'égalité signifie :

- Même accès aux missions
- Même offre socle pour tous
- Mêmes délais réglementaires respectés pour toutes les entreprises
- Même qualité de service indépendamment de la cotisation
- Même procédure d'adhésion et mêmes droits
- Même grille tarifaire proportionnelle au nombre de salariés

L'égalité affirme le respect des principes généraux de fonctionnement à savoir : la non discrimination, la transparence, l'adaptabilité, la qualité de services et la confidentialité.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

L'égalité signifie concrètement : même accès à nos missions, mêmes délais réglementaires, même qualité indépendante de la cotisation, même grille tarifaire **pour l'ensemble de nos adhérents**. Elle affirme les principes de non-discrimination, transparence, adaptabilité et confidentialité.

ÉQUITÉ D'INTERVENTION

L'équité reconnaît que les entreprises ne font pas face aux mêmes enjeux. Elle **adapte les moyens aux besoins** objectifs : ressources proportionnées à l'intensité des risques, accompagnement renforcé des TPE/PME, compensation de l'isolement géographique, priorisation selon des critères sanitaires, actions ciblées sur les métiers à forte sinistralité.

ÉGALITÉ + ÉQUITÉ = SERVICE PERFORMANT ET ADAPTE

Cette complémentarité permet de respecter les exigences réglementaires, répondre aux besoins du terrain, optimiser l'impact sanitaire et garantir la justice dans l'allocation des ressources mutualisées.

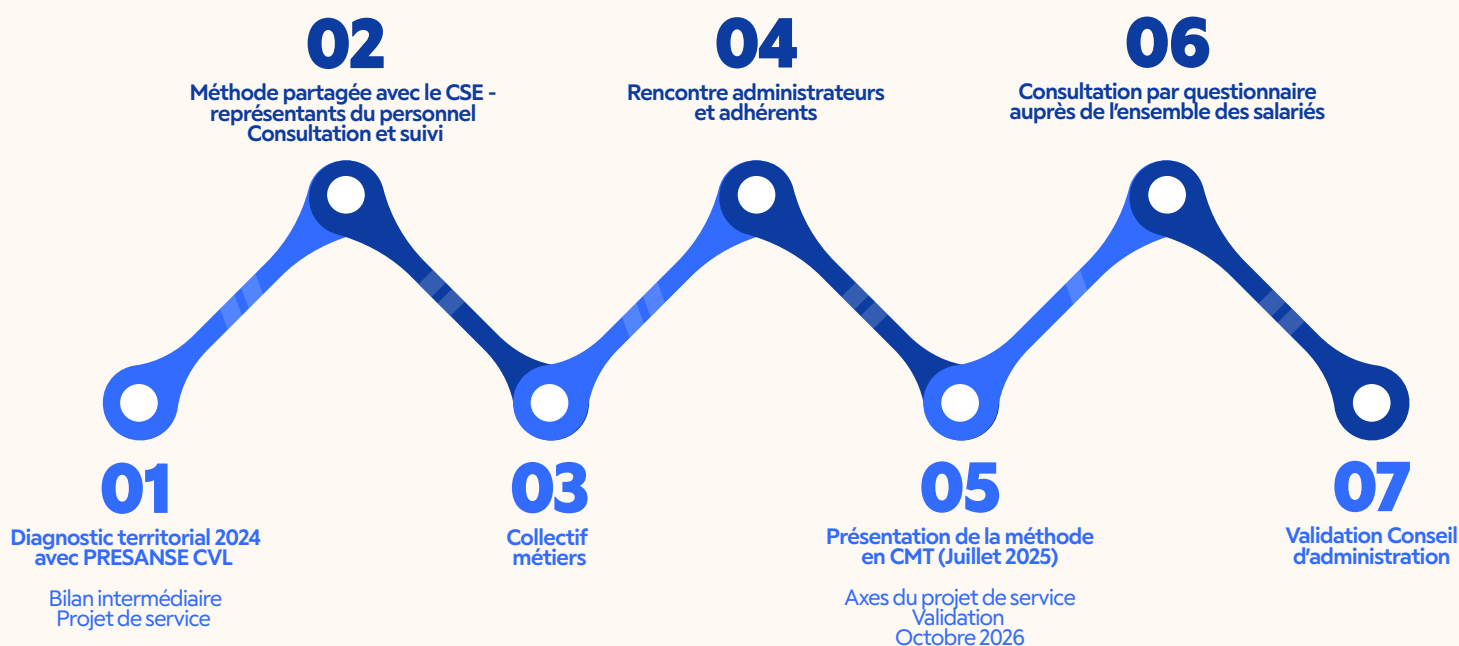
Notre engagement : conjuguer exigence réglementaire et efficacité opérationnelle pour faire de la santé au travail un véritable levier de santé publique dans le secteur du BTP.

CONTENU DU PROJET DE SERVICE

CONTENU DU PROJET DE SERVICE

Le projet de service 2026-2030, c'est la feuille de route qui guide notre action collective pour les années à venir. Il traduit nos ambitions en engagements concrets, en définissant ensemble ce que nous voulons être, comment nous voulons travailler et quelles priorités nous souhaitons porter.

Il a été élaboré par la Commission MedicoTechnique (CMT) de juillet 2025 à janvier 2026. Les étapes du projet de service furent présentés lors des conseils d'administration de septembre à décembre 2025. Il a reçu un avis favorable de la commission de contrôle le 11 décembre 2025.



L'ENSEMBLE DES ACTIONS DU PROJET DE SERVICE 2026-2030 SONT REPARTIES AUTOUR DE 3 AXES

AXE 1 SUIVI INDIVIDUALISÉ

AXE 2 RECHERCHE ET SANTÉ

AXE 3 PRÉVENTION COLLECTIVE

POUR CHACUNE DES ACTIONS LA LÉGENDE VOUS INDIQUERA LES PILIERS MOBILISÉS.

PILIER SIES

SUIVI INDIVIDUEL
DE L'ÉTAT DE SANTÉ

PILIER PRP

PRÉVENTION DES
RISQUES PROFESSIONNELS

PILIER PDP

PRÉVENTION DE LA DÉSINTÉRIORISATION
PROFESSIONNELLE

PRST 5

CORRESPONDANCE
PST/PRST 2026-2030



ACTION EN LIEN AVEC LE PST 5 2026-2030

[HTTPS://TRAVAIL-EMPLOI.GOUV.FR/LE-PLAN-SANTE-AU-TRAVAIL-2026-2030](https://travail-emploi.gouv.fr/le-plan-sante-au-travail-2026-2030)

Objectif : Accompagnement personnalisé, maintien en emploi, orientations vers les dispositifs de soins.
Impact : Renforcement de l'efficacité et de la connaissance de l'offre soce.

S1

UN SERVICE DE PROXIMITÉ ET PLURIDISCIPLINAIRE

PILIER SIES

PILIER PDP

Contenu

- Information accessible sur les interventions et le suivi des salariés
- Qualité de l'accueil et de l'orientation du parcours du salarié
- Relation et promotion de nos services auprès des adhérents

PILIER SIES SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

La qualité de l'accueil et la lisibilité du parcours garantissent l'accessibilité effective au suivi individuel pour tous les salariés.

PILIER PDP PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Un service de proximité pluridisciplinaire facilite la détection précoce des situations à risque de désinsertion et une orientation rapide vers les dispositifs adaptés.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- S'inscrire dans une démarche de meilleure coordination avec les différents acteurs de la santé au travail
- Participer au décloisonnement du système de santé au travail, pour favoriser la continuité du suivi de l'état de santé des travailleurs
- Proximité avec les salariés et les employeurs (atout des SPST reconnu par la DGT)

S2

ORIENTATION ET COORDINATION DES ACCOMPAGNEMENTS DANS UNE LOGIQUE DE PARCOURS

PILIER SIES

PILIER PDP

Contenu

- Orientations facilitées en interne et en externe
- Coordination médecine du travail / médecine de ville / MSP / kinés / médecins généralistes
- Publics précaires : parcours vulnérables (intérimaires, travailleurs précaires, apprentis)
- Orientation vers les dispositifs d'aides sociales et de droit commun

PILIER SIES SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

La coordination avec la médecine de ville assure la continuité du suivi de santé et le décloisonnement du système de santé au travail.

PILIER PDP PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La logique de parcours est au cœur de la PDP : elle permet de mobiliser rapidement les bons acteurs pour maintenir le salarié dans l'emploi.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Participer au décloisonnement du système de santé au travail, pour favoriser la continuité du suivi de l'état de santé des travailleurs
- S'inscrire dans une démarche de meilleure coordination avec les différents acteurs de la santé au travail
- Agir en faveur des publics les plus exposés – notamment les jeunes et les intérimaires
- Approfondir la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle et de l'usure professionnelle



En 2025, nous avons officialisé notre partenariat avec le FASTT et mené, en lien avec celui-ci, des journées dédiées à nos travailleurs intérimaires à Blois et Tours. Des actions qui continueront d'être menées sur l'ensemble de la région Centre-Val de Loire.

S3

ACCOMPAGNEMENT VERS LE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

PILIER PDP



Contenu

- Coordination avec CAP EMPLOI, AGEFIPH, CARSAT, autres SPST, réseau Maintien en emploi
- Suivi du besoin d'accompagnement social
- Suivi des actions par la cellule PDP

PILIER PDP PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Fiche entièrement dédiée à la PDP. La cellule PDP et les partenariats territoriaux constituent le cœur opérationnel du maintien dans l'emploi pour les salariés du BTP fragilisés.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Approfondir la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle et de l'usure professionnelle
- S'inscrire dans une démarche de meilleure coordination avec les différents acteurs de la santé au travail
- Participer au décloisonnement du système de santé au travail, pour favoriser la continuité du suivi de l'état de santé des travailleurs

S4

UNE OFFRE CIBLÉE ET PERSONNALISÉE

PILIER SIES

PILIER PDP

Contenu

- Construction de typologies de parcours selon le niveau de risque / parcours Vigilance par métier (score IRDP)
- Compréhension des enjeux sous l'angle du genre et de l'égalité femmes-hommes

PILIER SIES SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

La personnalisation du suivi selon le niveau de risque et le métier garantit un suivi individuel réellement adapté, conforme au principe d'équité de traitement (AFNOR SPEC 2217, point 5.2.2.2).

PILIER PDP PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Le score IRDP et les parcours Vigilance permettent d'identifier précocement les salariés à risque élevé de désinsertion pour activer les mesures d'accompagnement adaptées.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Approfondir la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle et de l'usure professionnelle
- Le prochain PST fera de la promotion de la santé des femmes au travail une priorité
- Agir en faveur des publics les plus exposés – notamment les jeunes et les intérimaires

Objectif : Produire des connaissances, mener des études épidémiologiques, coordonner avec les instances nationales et régionales, exploiter nos bases de données.

Impact : Amélioration de notre réputation, attractivité et légitimité scientifique.

R1

PROJET SUNSHINE – RISQUES UV ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

PILIER PRP

PILIER SIES



Contenu

- Études épidémiologiques, mesures d'exposition, publications scientifiques
- Coordination avec Santé Publique France et OPPBTP
- Productions : données, articles, recommandations nationales

PILIER PRP PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Identification et mesure des expositions UV comme risque professionnel prioritaire du BTP.

PILIER SIES SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Les données épidémiologiques orientent le suivi individuel des pathologies cutanées et oculaires détectées en visite médicale.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Renforcer l'évaluation des risques et la traçabilité des expositions
- Soutenir l'innovation et la prévention ciblée des risques, dans un contexte de transformations du travail
- Contribuer à la recherche en santé au travail au bénéfice des nouveaux enjeux en santé au travail
- Agir en faveur des publics les plus exposés aux accidents du travail et maladies professionnelles



Précédemment, nous avons déjà lancé le projet «Sunshine» à l'occasion du congrès de la santé au travail dans le BTP portant sur le réchauffement climatique que SAN.T.BTP a organisé en Juin 2025. Une enquête menée avec l'aide de Présance et de plusieurs SPSTI en France qui a permis d'explorer les effets des épisodes de fortes chaleurs sur les travailleurs du BTP. Fruit de ce travail collectif, la plaquette SUNSHINE est née synthétisant les enseignements de terrain et traduisant les résultats de l'enquête en mesures de prévention concrètes.

R2

RECHERCHE SUR LES EXPOSITIONS AUX CMR DANS LE BTP

PILIER PRP

PILIER SIES

Contenu

- Constitution d'une base de données d'exposition aux CMR
- Campagnes de mesures et prélèvements
- Publications scientifiques
- Alimente les actions de sensibilisation P1

PILIER PRP PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Production de connaissances sur les niveaux d'exposition réels pour orienter la prévention collective des risques chimiques.

PILIER SIES SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Les données d'exposition guident le suivi médical renforcé des salariés exposés aux CMR (DMST, orientations spécialisées).

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Renforcer l'évaluation des risques et la traçabilité des expositions
- Contribuer à la recherche en santé au travail au bénéfice des nouveaux enjeux en santé au travail
- Agir en faveur des publics les plus exposés aux accidents du travail et maladies professionnelles

R3

ÉPIDÉMIOLOGIE DES TMS DANS LE BTP

PILIER PRP

PILIER SIES

PILIER PDP

Contenu

- Analyse des données de sinistralité par métier et zone corporelle
- Identification des facteurs de risque spécifiques BTP
- Études sur l'efficacité des mesures de prévention
- Production de connaissances pour orienter les actions

PILIER PRP PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Les données de sinistralité permettent de cibler les métiers et gestes à risque pour construire des actions de prévention primaire.

PILIER SIES SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Les résultats épidémiologiques orientent le contenu des visites médicales et le repérage précoce des TMS.

PILIER PDP PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

L'épidémiologie des TMS est une ressource clé pour anticiper et prévenir la désinsertion professionnelle liée aux maladies professionnelles.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Renforcer l'évaluation des risques et la traçabilité des expositions
- Agir en faveur des publics les plus exposés aux accidents du travail et maladies professionnelles
- Approfondir la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle et de l'usure professionnelle
- Contribuer à la recherche en santé au travail au bénéfice des nouveaux enjeux en santé au travail

R4

SANTÉ MENTALE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LE BTP

PILIER PRP

PILIER SIES

PILIER PDP

**Contenu**

- Enquêtes sur les facteurs de RPS spécifiques au secteur BTP et nucléaire
- Données sur la prévalence du burn-out, stress, addictions
- Études sur l'impact de l'organisation du travail
- Partenariats recherche (universités, INRS)

PILIER PRP PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La connaissance des facteurs organisationnels et relationnels (FORE) propres au BTP fonde les actions de prévention primaire des RPS.

PILIER SIES SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Les données de prévalence informent les outils de repérage utilisés lors du suivi individuel (questionnaires, score, entretien infirmier).

PILIER PDP PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

La recherche sur la santé mentale au travail soutient la prévention des ruptures professionnelles liées aux RPS et addictions.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Contribuer à la recherche en santé au travail au bénéfice des nouveaux enjeux en santé au travail
- Renforcer les RPS et la promotion de la santé mentale (priorité du PST 2026-2030)
- Soutenir l'innovation et la prévention ciblée des risques, dans un contexte de transformations du travail

Objectif : Sensibiliser, former, développer des outils et des actions collectives en entreprise.

Impact : Visibilité de nos actions extérieures et participation institutionnelle.

P1

**PRÉVENTION DES RISQUES CHIMIQUES –
ACTIONS COLLECTIVES ET PAR MÉTIER**

PILIER PRP

Contenu

- Déclinaison de programmes ciblés sur la diversité des risques chimiques dans le BTP
- Fiches produits dangereux par métier (Peintres, Étancheurs, Couvreurs)
- Formations collectives en collaboration avec les organisations professionnelles
- Actions sectorielles par corps de métier
- Accompagnement à la substitution en entreprise
- Campagnes de sensibilisation

PILIER PRP PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Identification et mesure des expositions UV comme risque professionnel prioritaire du BTP.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Renforcer l'évaluation des risques et la traçabilité des expositions
- Soutenir l'innovation et la prévention ciblée des risques, dans un contexte de transformations du travail
- Contribuer à la recherche en santé au travail au bénéfice des nouveaux enjeux en santé au travail
- Agir en faveur des publics les plus exposés aux accidents du travail et maladies professionnelles



Deux initiatives ont été menées en parallèle cette année dans l'axe CMR. Un de nos IPRP a co-animé un webinaire destiné aux médecins du travail et aux IPRP, avec pour objectif de partager une méthode commune pour aborder les agents CMR lors des visites terrain et de fluidifier la collaboration entre les différents acteurs de la prévention. En parallèle, des supports de sensibilisation par corps de métier ont été conçus et déployés (carreleurs, peintres, maçons, charpentiers) pour adapter les préconisations au plus près des réalités de chaque entreprise.

P2

**PRÉVENTION DES TMS – ACTIONS PAR
MÉTIER ET ACCOMPAGNEMENT TPE/PME**

PILIER PRP

PILIER PDP

Contenu

- Programmes TMS adaptés au BTP
- Actions spécifiques par métier (Maçons, Couvreurs, Plombiers...)
- Actions par zone corporelle (épaules, rachis, membres supérieurs)
- Accompagnement TPE/PME
- Formations collectives gestes et postures

PILIER PRP PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Prévention primaire des TMS en entreprise, en particulier dans les TPE/PME qui disposent de peu de ressources internes. Alimentée par la fiche R3.

PILIER PDP PRÉVENTION DE LA DÉSINSERTION PROFESSIONNELLE

Les actions collectives de prévention des TMS contribuent directement à éviter les restrictions d'aptitude et les inaptitudes qui génèrent la désinsertion.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Développer la culture de prévention et l'accompagnement des dirigeants et encadrants
- Approfondir la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle et de l'usure professionnelle
- Agir en faveur des publics les plus exposés aux accidents du travail et maladies professionnelles

P3

PRÉVENTION DES FORE / RPS

PILIER PRP

PILIER PDP

Contenu

- Sensibilisation autour des outils de campagne nationale
- Actions ciblées par typologie d'entreprises (TPE/PME/GE)
- Formation des managers BTP (sensibilisation et gestion des crises sur chantiers)
- Facteurs de risques spécifiques BTP/nucléaire

PILIER PRP PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Prévention primaire des RPS par des actions collectives ciblées sur les managers et les organisations. Alimentée par la fiche R4.

PILIER PDP PRÉVENTION DE LA DÉSINTERTION PROFESSIONNELLE

La prévention des RPS en entreprise limite les situations de souffrance au travail pouvant conduire à l'absentéisme et à la désinsertion.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Renforcer les RPS et la promotion de la santé mentale (priorité PST 2026-2030)
- Développer la culture de prévention et l'accompagnement des dirigeants et encadrants
- Approfondir la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle et de l'usure professionnelle
- Soutenir l'innovation et la prévention ciblée des risques, dans un contexte de transformations du travail

P4

PRÉVENTION DES CONDUITES À RISQUES ET CONDUITES ADDICTIVES

PILIER PRP

PILIER SIES

PILIER PDP



Contenu

- Partenariats CSAPA (RPIB – Repérage et Intervention Brève, orientation vers RDR)
- Sensibilisation collective, actions par métier et par âge
- Formation des managers au repérage

PILIER PRP PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Actions collectives de prévention primaire et secondaire des addictions en milieu de travail BTP et nucléaire.

PILIER SIES SUIVI INDIVIDUEL DE L'ÉTAT DE SANTÉ

Les formations au repérage outillent les équipes pour identifier les situations lors du suivi individuel et orienter les salariés.

PILIER PDP PRÉVENTION DE LA DÉSINTERTION PROFESSIONNELLE

La prévention des addictions réduit les risques d'accidents, d'absentéisme chronique et de rupture professionnelle.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Renforcer les RPS et la promotion de la santé mentale (priorité PST 2026-2030)
- Agir en faveur des publics les plus exposés – notamment les jeunes et les intérimaires
- Approfondir la démarche de prévention de la désinsertion professionnelle et de l'usure professionnelle

P5

PROMOTION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

PILIER PRP

Contenu

- Promotion des EPI au sein des différentes catégories de métiers
- Développement de partenariats avec des fournisseurs
- Concours et défis inter-entreprises / Application mobile gamifiée
- Promotion des tests et adaptation des EPI

PILIER PRP PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La promotion du port des EPI est une action de prévention primaire directe visant à réduire les expositions aux risques physiques, chimiques et biologiques sur chantier.

PRST 5 CORRESPONDANCE PST/PRST 2026-2030

- Développer la culture de prévention et l'accompagnement des dirigeants et encadrants
- Soutenir l'innovation et la prévention ciblée des risques, dans un contexte de transformations du travail
- La priorité donnée à la prévention des accidents du travail graves et mortels restera centrale (PST 2026-2030)

